

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1387/SG/FIN autorisant M. Mahfood Abdulla Bahah, de nationalité sud-yéménite, à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, Plateau du Serpent (T.F. n° 419).

n° 69-1387/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
25 septembre 1969

Numéro JO
n° 21 du 10/10/1969

Date du numéro
10 octobre 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Mahfood Abdulla Bahah est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 600 mètres carrés, sis à Djibouti, plateau du Serpent, immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 419 au nom de la Société Crédit Foncier et Immobilier.